

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2012

UNION LOCALE DES SYNDICATS CGT SAINTES

Faits majeurs de l'exercice

L'union Départementale CGT 17 a souscrit un contrat global concernant le matériel de photocopie, auprès de Xerox et concernant tout le département. Ce contrat, auquel nous avons souscrit, se termine le 31 août 2014.

Cette opération a permis à l'Union Locale de baisser très significativement ses charges de matériel.

Par contre depuis la clôture de l'exercice 2012, le secrétaire général et la secrétaire à la politique financières ont donné leur démission de la commission exécutive de l'Union Locale.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés selon les principes du règlement 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, notamment en ce qui concerne :

- L'image fidèle, la comparabilité, et la continuité de l'exercice
- La régularité et la sincérité des comptes
- La prudence
- La permanence des méthodes

Le plan comptable utilisé est celui des organisations syndicales et professionnelles

Les comptes annuels sont arrêtés et publiés sur le site Internet de l'Union Locale CGT de Saintes, conformément aux exigences de la loi L 2008-789 du 20 août 2008 relative à la représentativité syndicale.

Informations relatives au bilan et au compte de résultat

1 – Bilan actif

Les stocks sont évalués au prix d'achat

Les créances sont toutes à moins d'un an

Il y a une baisse importante des disponibilités

2 – Bilan passif

Les dettes sont toutes à moins d'un an

Informations relatives au compte de résultat

Les cotisations des adhérents sont comptabilisées selon les encaissements effectifs.

Effectif moyen : 1 personne salariée 8 heures par semaine

Baisse importante des Art 700 du CPC reversés par les syndiqués que nous défendons au Conseil des Prud'hommes. En cause, le nombre important de dossiers allant en Cours d'Appel ainsi que le nombre important d'employeurs en redressement judiciaire et pour qui les AGS ne versent pas l'Art 700 du CPC, même si le jugement a été favorable salarié.

Autres informations

1) L'Union Locale CGT de Saintes bénéficie d'un local de 125,92 m² mis à sa disposition par la mairie de la ville de Saintes qui prend également en charge les frais d'électricité, de gaz, d'eau et d'entretien des locaux.

2) Seuils :

RESSOURCES DE L'ANNEE 2012	
Cotisations reçues actifs	6 370,24
Cotisations reçues retraités	1 228,20
Cogétise reçu de l'UD	11 848,01
Reversement à Cogétise	-5 070,45
Subventions reçues	1 375,00
Autres produits d'exploitation reçus	11 395,17
Produits financiers	30,83
Total des Ressources	27 177,00

Commentaire : L'union locale se situe dans la **tranche de 230 000€ à 2 000€**, nous obligeant à tenir une comptabilité d'engagements simplifiée (enregistrement des dettes et des créances) Les comptes seront publiés sous la forme d'états financiers simplifiés, sur le site Internet de l'union locale.

Il n'y a pas lieu de faire certifier les comptes par un commissaire aux comptes.